



Paris, le 15 décembre 2020

Les ménages surendettés ayant une dette locative sont dans une situation sociale et financière en moyenne plus dégradée que les autres

La Banque de France publie aujourd'hui une étude intitulée *Dettes locatives dans les dossiers de surendettement*. Cette étude s'appuie sur l'analyse de la situation des 135 000 ménages dont le dossier a été accepté par une commission de surendettement en 2019 et porte plus particulièrement sur les 63 484 ménages dont l'endettement comportait une ou plusieurs dettes locatives (principalement, des arriérés de loyer et de charges locatives).

Le nombre de dossiers comportant au moins une dette locative a constamment diminué entre 2014 et 2019. Cette diminution s'inscrit dans un contexte de baisse plus générale du nombre de dossiers de surendettement sur la même période, qu'ils contiennent ou non des dettes locatives. Ceci rappelé, les principaux constats de l'étude sont les suivants :

Les ménages surendettés avec dettes locatives vivent très majoritairement sous le seuil de pauvreté (à 63 %) et n'ont souvent aucune capacité de remboursement (dans 58 % des cas), soit des indicateurs plus dégradés que pour les autres foyers surendettés. Ainsi, l'existence de dettes locatives dans un dossier de surendettement témoigne souvent d'une situation sociale et financière particulièrement difficile pour les débiteurs et leur famille.

Les femmes âgées de 25 à 54 ans et les familles monoparentales y sont surreprésentées.

Dans ces dossiers, l'endettement total se monte à 1,6 milliard d'euros, dont 329 millions au titre des dettes locatives. Celles-ci représentent donc en moyenne 20 % de l'endettement des ménages concernés.

Étant donné l'importance du logement et les conséquences sociales d'une expulsion ou d'un logement précaire, le dispositif de traitement du surendettement revêt une importance particulière pour ces ménages.

La procédure de traitement du surendettement tient compte de leur situation souvent plus dégradée puisque 51 % d'entre eux ont bénéficié d'un rétablissement personnel en 2019, c'est-à-dire d'un effacement total de leurs dettes, contre moins de 35 % des ménages surendettés sans dette locative.

Au total, les mesures prises ces dernières années pour traiter l'endettement des ménages surendettés avec dette locative apparaissent relativement efficaces : selon les estimations portant sur les dossiers traités ces trois dernières années, près de trois-quarts des ménages concernés ne redéposent pas de nouveau dossier, paraissant ainsi avoir pu prendre un nouveau départ.

A propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez nous 

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00